



LE PALMARÈS 2006 DE L'INFORMATION

Le Palmarès de l'information porte sur la qualité de l'information fournie à la revue par les firmes dont les médicaments ont été présentés durant l'année (n^{os} 268 à 278 pour 2006).

Les synthèses de la revue *Prescrire* sur les nouveaux médicaments ou les nouvelles indications s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans les ouvrages de référence et dans les bases de données bibliographiques classiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet des agences du médicament, des organismes d'évaluation médicoéconomique, des agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique.

La Rédaction consulte aussi les revues indépendantes de thérapeutique membres, comme la revue *Prescrire*, de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), et toute institution indépendante concernée par l'évaluation du médicament en question.

Montrer le degré de transparence des firmes. La revue interroge aussi la ou les firme(s) qui commercialise(nt) le médicament en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) du médicament, y compris celles qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées sont détenues d'une part par l'agence du médicament qui a octroyé l'AMM, et d'autre part, par la firme qui a obtenu l'AMM.

Certaines agences mettent à la disposition des professionnels de santé et du public l'essentiel des données cliniques, via leur rapport d'évaluation. L'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) et l'Agence européenne du médicament progressent lentement dans ce domaine (lire dans ce numéro p. 140-150).

Depuis février 2006, la revue *Prescrire* rend plus visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la revue, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent le degré de transparence de la firme (la cotation est présentée dans ce numéro p. 88) :



Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)



- **Premières nommées : Biogaran, Sanofi Pasteur MSD**
- **Puis : Arrow Génériques, Bouchara-Recordati, Merck Lipha Santé, Novartis, Solvay, Therabel Lucien**
- **Nomination spéciale pour avoir fourni des données pertinentes de pharmacovigilance : Crinex**

Lanternes rouges (par ordre alphabétique)



- **En raison de la rétention, clairement affichée, d'information : Beaufour Ipsen, Fournier, Ratiopharm, Servier**
- **En raison de la rétention d'information, par engagement non tenu : Menarini**
- **En raison de l'information fournie de manière inégale : Pfizer, Sanofi Aventis, Shire**

Comme les autres Palmarès de la revue *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance, selon le Règlement disponible sur le site internet *Prescrire* www.prescrire.org.

Rendre hommage aux firmes responsables. Certaines firmes répondent aux demandes d'information de la revue *Prescrire* dans des délais raisonnables, et lui fournissent des données, notamment non publiées, qui ont permis l'obtention de l'AMM pour leur médicament. On les retrouve "à l'honneur" du Palmarès.

Les "Premières nommées" ont informé la revue *Prescrire* très tôt et en fournissant des données particulièrement exhaustives et détaillées.

En 2006, une firme s'est montrée particulièrement transparente en matière de pharmacovigilance, ce qui est rare.

Inciter les firmes défailtantes à mieux faire. À l'inverse, d'autres firmes ne répondent décidément pas, ou pas assez, aux demandes d'information de la revue. Leurs habitudes sont de répondre le plus tard possible pour laisser se dérouler les campagnes de promotion avant la publication de la revue, d'omettre les données les plus pertinentes, de prétexter le manque de disponibilité du service des affaires

réglementaires, les lenteurs administratives ou la confidentialité des données cliniques, etc. D'autres usent de la rétention d'information en représailles à une précédente synthèse pas assez favorable à leur goût.

Les firmes qui s'entêtent dans le refus sont très rares. Ainsi, Sanofi Pasteur MSD, après avoir accumulé les Lanternes rouges au fil des ans et des fusions, est devenue en 2006 "à l'honneur, première nommée".

Tenir compte de la transparence de la firme pour le choix d'un médicament. La transparence d'une firme est la cinquième dimension à prendre en compte dans le choix d'un médicament, après l'efficacité, les effets indésirables, la praticité, et le prix. Toutes choses égales par ailleurs, l'intérêt des patients et des professionnels est de donner la préférence aux médicaments des firmes qui jouent le plus "cartes sur tables", ne cachant rien des dossiers de leurs médicaments, y compris leurs limites.

©La revue *Prescrire*